Belvaux/Sanem, le 25 avril 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 16 avril 2025, réf N° **3A/2025/0809/174,** la société

EQUIPEMENT INDUSTRIEL KREMER (LEON KREMER SARL)

a eu **l'autorisation pour l'exploitation d'un portique de la marque KREMER, du type portique mobile, numéro de série 242096 à Soleuvre, 1A, Zone Um Woeller.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **25 avril 2025 au 04 juin 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

La secrétaire,

Manon Greven

Administration Communale SANEM